

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 12 octobre 2009 à 20h

- Présents :**
- M. Christian Pittet, Vice-Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahun, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Christian Salzmann, Marc Truan et, Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusé :**
- M. Jean-Pierre Waefler, Président

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2009
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 - 2.1 Pétition des habitants de Troinex relative au plan de circulation communal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Plan de circulation communal : information
 - 3.2 Salle communale et salle de sports : problèmes structurels et de déformations de certains éléments en béton du bâtiment en construction
 - 3.3 Marché campagnard : information
 - 3.4 Cambriolage de l'épicerie de Troinex
4. Présentation de projet de budget pour 2010
5. Nomination des Président(e)s et Vice-Président(e)s des locaux de vote pour 2010
6. Propositions individuelles et questions.
 - 6.1 Journal Troinex.ch : problème concernant certains articles
 - 6.2 Election de M. Forestier à la Fondation de l'EMS intercommunal : remerciements
 - 6.3 Modifications au sein du groupe libéral
 - 6.4 Problème de remise en état des routes après les travaux SIG
 - 6.5 Avenir de l'auberge communale

Le vice-président ouvre la séance et excuse M. Waefler avant de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2009

M. Forestier fait remarquer que le titre du 3.4 n'est pas complet. Cette erreur sera corrigée. La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Pétition des habitants de Troinex relative au plan de circulation communal

M. Pittet donne lecture d'une pétition envoyée par des troinésiens demandant qu'une solution soit trouvée pour que les habitants du chemin Dottrens puissent rejoindre la route d'Annecy sans faire plusieurs kilomètres de détour et regrettant de ne pas avoir été consulté comme ce fut le cas pour les habitants de certains quartiers.

M. Magnenat relève que les habitants des quartiers qui ont été consultés l'ont été car ils étaient directement concernés par les emplacements des barrières de fermeture et que ceci ne change rien au problème desdits signataires.

Les Conseillers municipaux décident à l'unanimité de renvoyer cette pétition devant la commission d'urbanisme.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Plan de circulation communal : information

Comme indiqué dans le tout-ménage reçu ces jours par les habitants de Troinex, M. Magnenat informe les Conseillers municipaux que les mesures provisoires du plan de circulation seront mises en place à compter du lundi 19 octobre.

Un « flyer » d'information sera distribué aux automobilistes quelques jours avant l'introduction de ces mesures.

Durant ces mois d'essai, le forum du site internet communal sera à nouveau ouvert pour permettre à ceux qui le souhaitent de faire leurs remarques et donner leur avis sur ce projet. Une rubrique « plan de circulation » a par ailleurs été ouverte dans laquelle toutes les informations fournies jusqu'à ce jour sur ce dossier seront disponibles.

Mme Bernardet souhaite savoir qui distribuera les flyers. M. Magnenat lui répond que la commune a fait appel à des étudiants.

Communications de M. Yves Meynard, adjoint :

3.2 Salle communale et salle de sports : problèmes structurels et de déformations de certains éléments en béton du bâtiment en construction

M. Meynard tiens à informer officiellement le Conseil municipal des problèmes rencontrés lors de la construction de ce bâtiment, problèmes dont la Mairie a déjà parlé à la commission « salle communale » le 30 septembre dernier.

Lors des travaux du gros-œuvre, l'architecte a constaté différents problèmes après la réalisation des dalles du 1^{er} étage (fissurations plus importantes que ce qui est admissible) et du porte-à-faux de la terrasse située devant le restaurant scolaire (déformation assez importante).

Le bureau d'architectes J. Schär & C. Sjöstedt a immédiatement informé la Mairie de ces constatations et cette dernière est rapidement arrivée à la conclusion qu'il fallait avoir recours à un expert indépendant pour examiner ces problèmes, connaître précisément leur gravité et proposer des solutions pour y remédier. D'entente avec l'architecte et avec l'architecte-conseil, M. Péguet, ce mandat a été confié au Professeur-Docteur Aurelio Muttoni, professeur à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et ingénieur reconnu. La Mairie a également rapidement fait appel à Maître Jean-Marc Siegrist, avocat, pour défendre les intérêts de la commune et pour la conseiller dans les démarches à entreprendre.

Les conclusions du prof. Muttoni concernant les deux problèmes constatés ont été les suivantes :

Fissures dans la dalle du 1^{er} étage de la salle de sport : l'expert a confirmé que ces fissures, qui auraient pu être évitées, n'ont aucun impact sur la solidité structurale de la dalle et ne représentent donc aucun danger. L'architecte a par ailleurs veillé à ce que l'étanchéité de la toiture soit parfaitement réalisée et il nous a donné toutes les garanties nécessaires.

Déformation du porte-à-faux situé au-dessus de la terrasse du restaurant scolaire : ce problème s'est révélé plus inquiétant, le prof. Muttoni ayant constaté que la déformation d'environ 5 cm du porte-à-faux était plus importante que ce qui est admissible et que les calculs et dimensionnements de certains éléments ne respectaient pas les normes SIA des ingénieurs civils.

La Mairie a donc demandé à l'ingénieur de proposer une solution pour que la solidité et la rigidité du porte-à-faux soient garantis, de faire approuver cette solution par le prof. Muttoni et par l'architecte,

d'en chiffrer le coût et de s'engager, avec son assurance RC, de prendre la totalité de ces frais à sa charge. Toutes ces conditions ont été remplies et les travaux sont aujourd'hui terminés.

Compte tenu des différents problèmes rencontrés, la confiance de la Mairie dans les prestations de l'ingénieur a évidemment été ébranlée et afin de dissiper tous les doutes, elle a décidé de demander au prof. Muttoni d'effectuer une expertise complète du bâtiment. La Mairie a reçu ce rapport il y a quelques jours et doit malheureusement informer cette assemblée que le prof. Muttoni a relevé d'autres problèmes où les règles de l'art ne sont pas satisfaites.

Il s'agit en particulier de certains piliers du sous-sol qui soutiennent la dalle du rez-de-chaussée de la salle communale ont une résistance insuffisante au poinçonnement. Une solution technique sera trouvée pour régler ce problème, mais cela impliquera à nouveau des travaux et des coûts supplémentaires.

Le dimensionnement d'un mur du sous-sol a été basé sur « *des hypothèses trop optimistes* » selon le prof. Muttoni. Dans ce cas également, des travaux devront être réalisés.

Enfin, l'expert relève que : « *En général, les radiers et les murs du rez inférieur sont faiblement armés* », de sorte qu'il faudra s'attendre à des fissures plus importantes que la normale sur certains murs du sous-sol. Pour régler ce problème, qui ne met en principe pas en cause la résistance structurale du bâtiment, la Mairie ne sait pas encore quelles mesures devront être prises afin de limiter les risques de fissurations.

Suite à la réception du rapport du prof. Muttoni, la Mairie a déjà fait un point de situation avec le bureau d'architectes et avec Maître Siegrist, et elle rencontrera le professeur Muttoni et toutes les autres personnes concernées, y compris les représentants des assurances des ingénieurs, jeudi 15 octobre.

La Mairie informera bien sûr les Conseillers municipaux de l'évolution de ce dossier. M. Meynard précise encore qu'à ce jour, seul l'ingénieur civil semble responsable des erreurs et problèmes constatés, les autres mandataires et les entreprises n'étant pas mises en cause et ayant fait correctement leur travail.

M. Kaiser souhaiterait avoir des éclaircissements à propos de l'assurance responsabilité civile de M. Paquet et savoir si cette dernière a accepté une entrée en matière par rapport à ce problème. M. Meynard lui répond que l'assurance a accepté l'entrée en matière par écrit et a même déjà réglé différentes factures relatives au problème.

M. Forestier souhaite savoir combien de centimètres ont été récupérés suite aux travaux de redressement de la marquise. M. Meynard lui répond que rien n'a été récupéré mais que cela a engendré un statu-quo.

M. Lavorel ne comprend pas pourquoi la commune doit traiter avec un sous-traitant qui n'avait pas été annoncé. M. Meynard lui répond que c'est la procédure d'après la jurisprudence, chose confirmée par Maître Siegrist, mais que le bureau ESM reste responsable moralement.

M. Berthet trouve étrange que le muret de la marquise ne soit pas utilisé comme élément structurel.

M. de Montmollin demande si une trappe a été prévue pour contrôler les tirants. M. Meynard lui répond que la mairie se renseignera.

Communications de M. Paul Buclin, adjoint :

3.3 Marché campagnard

M. Buclin informe les Conseillers municipaux que le prochain marché campagnard aura lieu le samedi 7 novembre et les prie de réserver cette date.

3.4 Cambriolage de l'épicerie de Troinex

M. Buclin annonce que l'épicerie du village a été cambriolée cette nuit et que la police mène son enquête.

4. Présentation du projet de budget pour 2010

M. Magnenat donne lecture du courrier envoyé aux Conseillers municipaux (annexe 1) qui n'appelle aucune remarque.

5. Nomination des Président(e)s et Vice-Président(e)s des locaux de vote pour 2010

Sont nommés par acclamation :

Président :	M. Christian Pittet
Vice-Président :	M. Jean Berthet
Supl. du Président :	M. Charles Matringe
Supl. du Vice-Président :	Mme Annick Deshayes

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Journal Troinex.ch : problème concernant certains articles

Mme Bernardet demande qui est responsable des articles publiés dans le journal communal car certaines personnes se sont plaintes auprès d'elle concernant l'article relatif aux propriétaires de chiens. M. Niederhauser lui répond que cet article a été repris d'informations transmises par les services du vétérinaire cantonal.

6.2 Election de M. Forestier à la Fondation de l'EMS intercommunal : remerciements

Etant absent lors de la séance où l'assemblée l'a élu au conseil de fondation de l'EMS des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, M. Forestier remercie ce soir les Conseillers municipaux pour leur soutien.

6.3 Modifications au sein du groupe libéral

M. Forestier informe le Conseil municipal et la Mairie qu'il a souhaité remettre sa place de chef du groupe libéral en faveur de M. Truan.

6.4 Problème de remise en état des routes après les travaux SIG

M. Botbol a remarqué qu'après les fouilles des SIG, les travaux de remise en état des routes laissent souvent à désirer, créant ainsi de nombreuses flaques d'eau. M. Magnenat lui répond que la Mairie vérifiera.

6.5 Avenir de l'auberge communale

M. Salzman demande ce qu'il se passe à l'auberge communale. En effet, les menus ne sont plus affichés et l'auberge est souvent fermée le soir. M. Magnenat lui répond que la Mairie a rendez-vous prochainement avec le gérant pour faire un point de situation.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h10.

Le Président
M. Jean-Pierre Waefler

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

Annexe 1**Présentation du projet de Budget 2010**

Conseil municipal du 12 octobre 2009

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le projet de Budget de fonctionnement et de Plan des investissements pour 2010.

Cette année, compte tenu de la grave crise économique et financière survenue en 2008 et des grandes incertitudes concernant l'évolution des recettes fiscales 2009 et 2010, nous avons proposé à la Commission des finances de prendre connaissance d'un avant-projet de budget afin qu'elle en examine les dépenses et recettes principales et qu'elle définisse des priorités si les informations que nous recevrons ces prochains mois du Département des finances devaient annoncer des recettes fiscales plus basses que prévu.

Cet exercice n'a pas été très concluant puisque la commission a décidé de... ne rien décider dans l'immédiat. Nous pensons néanmoins que le débat qui a eu lieu sur la manière de travailler dans les prochains mois en cas de prévisions négatives de l'administration fiscale nous permettront de réagir rapidement et de prendre les décisions qui s'imposent.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement 2010 se présente comme suit :

	Budget 2009	Budget 2010	Ecarts
Revenus :	Fr. 8'228'700.-	Fr. 8'750'100.-	Fr. 521'400.-
Charges :	Fr. 8'078'627.-	Fr. 8'732'642.-	Fr. 643'915.-
Excédent de revenus :	Fr. 150'073.-	Fr. 17'458.-	Fr. 122'515.-

Revenus et recettes fiscales :

Chaque année, les communes genevoises doivent procéder à l'exercice délicat de l'estimation de leurs recettes fiscales en partant des chiffres fournis par le Département des finances, chiffres basés sur des analyses effectuées au niveau cantonale. Pour 2010, cette évaluation de nos revenus est tout particulièrement difficile en raison de la crise financière survenue l'année passée et de la situation économique très incertaine. Au vu des informations fournies par l'Administration fiscale cantonale, nous aurions voulu inscrire un montant d'environ 6,3 millions dans le compte no 9000.4000. Afin de vous présenter un budget équilibré, nous avons augmenté cette somme à CHF 6'650'000.-, ce qui est assez optimiste, d'autant plus que ce chiffre comprend la baisse de recettes inévitables dues à l'approbation de la LIPP par le peuple. Nous tenons à ce que vous soyez bien conscients de cette problématique et la commission des finances devra, lors de sa séance du 26 octobre prochain, prendre position sur cette question.

Nous vous rappelons par ailleurs que nous devons tenir compte, dans ce budget 2010, de la **Nouvelle Péréquation Financière Intercommunale** dont les 3 buts principaux sont :

1. Renforcer les ressources des communes à faible capacité financière ;
2. Encourager le développement de l'intercommunalité en alimentant un fonds destiné à financer les projets à caractère intercommunal ;
3. Encourager les projets dans le domaine de la petite enfance (crèches en particulier).

Un tableau assez compliqué (à disposition des personnes intéressées) fixe pour 2010, sur la base des critères définis par la loi, les contributions versées par les communes les plus « riches » et les contributions reçues par les communes les plus « pauvres », le solde de ce « pot commun » devant être à 0.

C'est ainsi que pour 2010, notre commune devra verser CHF 593'005.- qui figurent au compte no 9000. 3410 du budget. Cette somme est définitive, la loi prévoyant que les montants sont calculés sur la base des comptes communaux bouclés 2 ans plus tôt, soit les comptes de l'année 2008 pour le budget 2010.

Enfin, rappelons que depuis 2009, le budget comprend les comptes des immeubles locatifs qui génèrent des recettes appréciables et assez stables d'une année à l'autre.

Charges

Nous souhaitons vous donner les informations générales suivantes concernant certaines dépenses inscrites à ce budget :

Personnel communal : comme vous le savez, un groupe de travail a « planché » durant plusieurs mois sur la rédaction de nouveaux statuts du personnel. Ce projet est pratiquement terminé et il sera présenté le 28 octobre prochain dans le cadre d'une Commission réunie, puis soumis à ce Conseil avant la fin de l'année, le but étant que ces statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Ce texte prévoit notamment un changement dans le mode de rémunération du personnel et il sera accompagné d'une nouvelle échelle des traitements. Le budget 2010 tient compte de ces modifications et il intègre également un rattrapage qui sera nécessaire, étalé sur 2 ans, au niveau de la caisse de retraite du personnel.

05 Administration générale : un point d'interrogation demeure dans cette rubrique : il concerne le transfert aux communes, peut-être avant la fin de cette année déjà, de la tenue du Registre des habitants (pour les confédérés uniquement) qui était jusqu'à présent de la compétence du canton. Ce transfert de compétence va dans le sens d'une administration plus proche des citoyens, mais il s'agit également d'un transfert de charge puisqu'il représentera une augmentation de travail non négligeable pour notre secrétariat. L'Office cantonal de la population estime que les émoluments encaissés devraient couvrir les charges supplémentaires, mais nous n'avons aucune estimation précise pour l'instant et donc aucun montant n'a été budgété, que ce soit dans les charges ou dans les revenus.

0809 « Salle communale et salle de sport » : cette nouvelle rubrique concerne évidemment les frais de fonctionnement liés à l'ouverture de notre nouveau complexe communal. Nous avons calculé la plupart des montants depuis juin 2010, soit sur une base de 6 mois, mais nous pourrions estimer plus précisément les coûts de fonctionnement de ce nouveau bâtiment à partir de 2011.

Rubriques 09 et 10 : les dépenses prévues dans ces deux rubriques restent stables, à l'exception de deux postes dans lesquels figurent les frais d'organisation de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises en septembre 2010 (compte 0900.3180) et la

réception de l'Association genevoise des Officiers d'état civil pour son assemblée annuelle en novembre 2010 (compte 1000.3190).

21 Ecoles publiques : nous souhaitons relever en particulier le bon travail effectué ces derniers mois par nos concierges. Leur cahier des charges évoluera cependant dans les prochains mois, en particulier celui de M. Van Doornik qui devra également prendre en main l'entretien de la nouvelle salle communale et salle de sport.

Signalons également dans ce chapitre la participation non négligeable de la commune de Plan-les-Ouates qui nous versera, en 2010, un montant de CHF 90'000.- en contrepartie de l'accueil d'une trentaine d'élèves dans notre école et dans toutes les activités parascolaires.

30 Culture et loisirs : le budget « manifestations culturelles et fêtes » (compte 3000.3180) a été sensiblement augmenté afin de pouvoir fêter dignement l'ouverture de notre nouvelle salle communale au mois de juin 2010. Nous avons déjà quelques idées concernant le programme, idées que nous allons soumettre à la commission des loisirs. Précisons que cette grande manifestation remplacera le Festival de la Grand-Cour ou la Fête de la musique et qu'elle intégrera certainement la projection de certains matchs de la Coupe du Monde qui se déroulera à cette période en Afrique du Sud.

54 Institutions pour la jeunesse : les différentes dépenses concernant la petite enfance augmentent légèrement par rapport à 2009, ceci malgré nos efforts pour maintenir des budgets raisonnables. Rappelons cependant l'effort important effectué en 2008 par la garderie Gaspard et Trottinette qui, à la demande de la Commission des finances, a diminué son personnel et adapté le nombre de places aux besoins actuels de notre commune.

62 Routes communales : dans le domaine du personnel, le service de la voirie comprendra 2 employés dès le mois de janvier 2010, comme nous vous l'avons annoncé il y a quelques semaines. Par ailleurs, suite au départ de notre technicien, certaines tâches seront probablement sous-traitées. Si nécessaire, nous fournirons davantage d'informations à la commission des finances.

90 Impôts : la principale nouveauté concerne la contribution que nous devons verser dans le cadre de la Nouvelle péréquation financière intercommunale dont nous vous avons parlé au début de cette présentation (compte 9000.3410). Cette nouvelle charge sera très légèrement compensée par le taux des frais de perception des impôts qui redescendra à 3%, alors qu'il avait été augmenté 4,5% de 2006 à 2009 (compte 9000.3510).

95 Immeubles du patrimoine financier : les montants inscrits tant aux charges qu'aux revenus de nos immeubles locatifs sont repris des budgets que nous avons proposés la régie et sont très proches des chiffres du budget 2009.

PLAN DES INVESTISSEMENTS

La très grande partie des dépenses d'investissements prévues en 2010 concernent la fin des travaux de construction de la salle communale et salle de sport (8 millions sur 9,6 millions d'investissements). Les autres projets inscrits à ce budget ont soit déjà reçu l'accord de principe du Conseil municipal (aménagement de la route de Moillebin et renaturation du Nant de Sac, 1^{ère} étape), ou, pour les autres, seront soumis aux commissions concernées dans les prochains mois.

AUTRES DOCUMENTS

Les tableaux suivants, actualisés en fonction des informations connues à ce jour et du projet de budget 2010, sont également mis à votre disposition :

- Evolution du budget de fonctionnement de 2007 à 2013
- Recensement des investissements prévisibles

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budgets seront examinés par la commission des finances le **lundi 26 octobre prochain à 18h30.**

Troinex, le 12 octobre 2010

La Mairie